

Télégramme ministériel « très secret » transmis pour exécution, par le préfet de la Dordogne, avisant que la rafle des Juifs doit avoir lieu le 26 août 1942 « au petit jour de préférence ».

Documents

TRÈS
SECRET

COPIE TELEGRAMME OFFICIEL

89 OFF CRE DD PERIGUEUX DE VICHY 0262044 115/III 24 1345
URGENT INTERIEUR POLICE 9^e BUREAU A PREFETS REGIONAUX EN COMMUNICATION
PREFETS DEPARTEMENTAUX ZONE LIBRE

*
EXTREME URGENT - Circulaire 12882 - Suite mon télégramme 12464 du 18 Août vous confirme que mesures arrestation et regroupement israélites étrangers prévues par dépêche 5 Août et télégrammes annexes doivent avoir lieu 26 Août - stop - Il vous appartiendra fixer heure déclenchement ces opérations au moment où il vous paraîtra le plus opportun - stop - Vous signale toutefois intérêt qu'il y aurait à ce que celles-ci aient lieu au petit jour de préférence vers 4 ou 5 heures - 1210/24/8

Copie conforme transmise à Monsieur le Chef de la 1^{re} Division

PERIGUEUX, le 24 Août 1942

Pr le Préfet :
Le Chef de Cabinet,



P... 1g -

<https://museemrjmoi.com>